



CODE DE VIE : Trois (3) manquements aux règlements de l'école (code de vie) entraînent une retenue et une rencontre avec une technicienne en éducation spécialisée (TES) et la direction au besoin.

CONSOMMATION DE SUBSTANCES ILLÉGALES : Rencontre avec la direction et les parents et suspension externe de l'école.

EXPULSION DE CLASSE : Chaque expulsion entraîne une retenue ainsi qu'une rencontre avec l'enseignant, l'enseignant ressource et/ou la direction et/ou une TES. L'enseignant communiquera avec un parent.

VIOLENCE ET IMPOLITESSE : Suspension et rencontre avec la direction et les parents.

RETARDS : Chaque retard entraîne une retenue.

DEVOIRS : La gestion des devoirs non faits varie selon la matière et l'enseignant.

LES INTERVENANTS PEUVENT EN TOUT TEMPS DÉTERMINER L'ENCADREMENT APPROPRIÉ (CONSÉQUENCES, SERVICES, ETC.) SELON LA GRAVITÉ ET LA FRÉQUENCE D'UNE SITUATION.